Image not found or type unknown

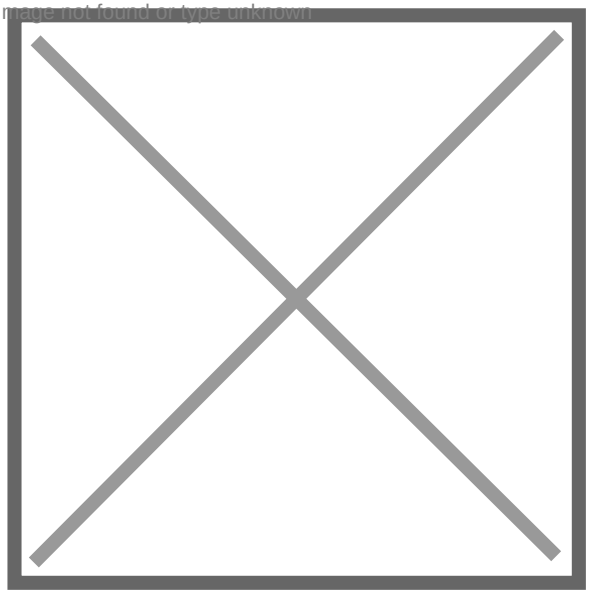

Avis d'mposition demandée par propriétaire

Par **kuga88**, le **14/03/2019** à **10:36**

bonjour

je viens de recevoir un courrier de l'agence de location de ma propriétaire

celle ci me demande ,je cite

pour éventuels travaux isolation, votre propriétaire auraait besoin de votre derniére avis d'imposition

merci de nous le faire parvenir au plus tôt

question

suis je obligé de leur procurer cet avis tout en sachant que cela va faire 4 anneés que je suis locataire dans sa maison qui comprend 3 logements

merci de réponse

cordialement

Par **amajuris**, le **14/03/2019** à **11:48**

bonjour,
l'avis d'imposition peut-être demandé par le bailleur au candidat à la location mais le bailleur

ne peut plus le demander une fois le bail signé.
vous répondez qu'en cours de bail, le bailleur ne peut pas exiger ce document.
voir ce lien:
https://www.alexia.fr/questions/186775/demande-d-avis-d-imposition-apres-trois-ans-de-location.htm
salutations

Par **kuga88**, le **14/03/2019** à **12:12**

bonjour
après renseignement auprès de l'agence il semblerait que la propriétaire voudrait faire des travaux d'isolation et qu'elle aurait besoin de ce papier pour avoir l'aide de l'état

Par **Lag0**, le **14/03/2019** à **13:23**

Bonjour,
Il est étonnant que l'aide de l'état soit conditionnée aux ressources du locataire. Et si vous quittez cette location demain ???

Par **kuga88**, le **14/03/2019** à **13:45**

bonjour

j'ai envoyé ce papier à l'agence en esperant que les travaux d'isolation des combles se feront et que ce papier ne sera utilisé à mauvais escient

Par **morobar**, le **15/03/2019** à **09:03**

Bonjour,
EN fait le bailleur veut estimer la capacité financière de son locataire pour le cas échéant entamer une procédure d'augmentation s'il juge le loyer plus bas que le marché local.
Les seuls cas où le production de cette pièce peut être exigée concernent les niches fiscales De Robien, Borloo...puisque la capacité financière du locataire est plafonnée par zone d'habitat.

Par **goofyto8**, le **16/03/2019** à **13:00**

bonjour,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

[citation]EN fait le bailleur veut estimer la capacité financière de son locataire pour le cas échéant entamer une procédure d'augmentation s'il juge le loyer plus bas que le marché local.[/citation]

je ne vois pas l'intèrêt, de diffuser une telle fausse information.(fake news)

Par **chaber**, le **16/03/2019** à **15:37**

bonjour
[citation]'ai envoyé ce papier à l'agence en esperant que les travaux d'isolation des combles se feront et que ce papier ne sera utilisé à mauvais escient
[/citation]pourquoi avoir posé la question si vous avez fournir les documents?

[citation]Les seuls cas où le production de cette pièce peut être exigée concernent les niches fiscales De Robien, Borloo...puisque la capacité financière du locataire est plafonnée par zone d'habitat.[/citation]quels textes quand le bail a été signé depuis quelques années?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés